

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche exerce les fonctions de la ministre des Relations internationales prévues au premier alinéa de l'article 22.1 de la Loi sur le ministère des Relations internationales à l'égard d'un engagement international important qui concerne le commerce international et qu'elle exerce conjointement avec la ministre des Relations internationales, les fonctions de cette dernière prévues aux articles 22.2, 22.3, 22.5 et 22.6 de cette loi à l'égard d'un tel engagement;

QUE, conformément à cet article, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche exerce les fonctions de la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, notamment celles prévues à la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (L.R.Q., c. M-19.1.2), modifiée par le chapitre 8 des lois de 2000 et le chapitre 28 des lois de 2001, et qu'elle assume la responsabilité des effectifs, des activités et des programmes de ce ministère ainsi que des crédits afférents;

QUE, conformément à cet article, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche exerce les fonctions de la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie prévues à la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8.1), modifiée par le chapitre 56 des lois 2000 et le chapitre 32 des lois de 2001, et à la Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51);

QUE, conformément à cet article, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche exerce les fonctions du ministre de la Santé et des Services sociaux à l'égard de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret n° 855-2000 du 28 juin 2000;

QUE le présent décret remplace le décret n° 43-2002 du 30 janvier 2002, modifié par les décrets n°s 444-2002 du 17 avril 2002 et 882-2002 du 21 août 2002, ainsi que le décret n° 44-2002 du 30 janvier 2002.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39221

Gouvernement du Québec

### **Décret 1110-2002, 25 septembre 2002**

CONCERNANT la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n° 45-2002 du 30 janvier 2002, modifié par le décret n° 469-2002 du 24 avril 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « ministre de l'Industrie et du Commerce » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39222

Gouvernement du Québec

### **Décret 1111-2002, 25 septembre 2002**

CONCERNANT la nomination des adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret n° 226-2002 du 13 mars 2002, modifié par les décrets n°s 414-2002 du 10 avril 2002 et 1071-2002 du 18 septembre 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement dans le deuxième alinéa du dispositif des mots « ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie » par les mots « ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39223